

# ACTION URGENTE

CERTAINS JOURNALISTES LIBÉRÉS, BEAUCOUP D'AUTRES TOUJOURS EN PRISON  
**Maziar Bahari et Mohammad Ghouchani ont été libérés sous caution, respectivement les 17 et 29 octobre. Au moins trois autres journalistes demeurent détenus à la prison d'Evin, à Téhéran, où ils risquent de subir des mauvais traitements. Ce sont des prisonniers d'opinion.**

**Mohammad Ghouchani**, rédacteur en chef du quotidien *Etemad-e Melli*, a été libéré dans la soirée du 29 octobre, deux mois après avoir versé une caution d'un milliard de rials (environ 68 000 euros). **Maziar Bahari**, journaliste irano-canadien travaillant pour le magazine *Newsweek*, a été remis en liberté le 17 octobre contre une caution de trois milliards de rials. Il a été autorisé à quitter l'Iran et est arrivé au Royaume-Uni trois jours plus tard, juste à temps pour assister à la naissance de son premier enfant.

**Bahman Ahmadi Amoui**, qui est le mari de la journaliste Zhila Bani Yaqoub (libérée le 19 août), est détenu sans inculpation depuis son arrestation, le 20 juin. **Saeed Laylaz**, rédacteur pour le magazine *Sarmayeh*, a comparu devant la 28<sup>e</sup> chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran le 23 septembre, faisant appel d'une prolongation de deux mois de son ordonnance de détention malgré une précédente décision fixant sa caution à deux milliards de rials. Il est toujours maintenu à l'isolement, bien qu'un tribunal ait ordonné qu'il soit transféré dans un quartier de la prison accessible au public. Il a été autorisé à téléphoner chez lui le 1<sup>er</sup> octobre, jour de son anniversaire, et son épouse lui a rendu une brève visite le 5 octobre. **Keyvan Samimi Behbehani**, rédacteur en chef du magazine interdit *Nameh*, est maintenu à l'isolement dans la section 209 de la prison d'Evin. En août, lors d'une visite de sa famille, il a déclaré qu'il avait été battu, si violemment qu'il avait dû être soigné à l'infirmerie de la prison. Amnesty International sait maintenant que **Rouhollah Shahsavari** a été libéré le 25 juin.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

- saluez la libération de Mohammad Ghouchani et de Maziar Bahari, et demandez des précisions quant aux poursuites éventuellement engagées contre ces deux hommes ;
- exhortez les autorités à libérer Bahman Ahmadi Amoui, Saeed Laylaz et Keyvan Samimi Behbehani immédiatement et sans condition, car ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'ils ne soient pas soumis à la torture ni à aucune autre forme de mauvais traitement, que les allégations faisant état de tels actes donnent lieu à une enquête approfondie et que toute personne présumée responsable soit traduite en justice dans le cadre d'une procédure équitable.

**ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 DÉCEMBRE 2009 À :**

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
 The Office of the Supreme Leader  
 Islamic Republic Street – End of  
 Shahid Keshvar Doust Street, Tehran,  
 République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** *via son site Internet :*

<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter> (en anglais)  
<http://www.leader.ir/langs/fa/index.php?p=letter> (en persan)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Sadeq Larijani  
 Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh  
 (Office of the Head of the Judiciary)  
 Pasteur St., Vali Asr Ave., south of  
 Serah-e Jomhuri, Tehran  
 1316814737, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** *via son site Internet :*

<http://www.dadiran.ir/tabid/75/Default.aspx>

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

**Copies à :**

Responsable de l'Association des journalistes iraniens :

Rajabali Mazrooei  
 No. 87, 7th St., Kabkanian St.  
 Keshavarz Boulevard  
 Tehran

République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :**  
[generalsecretary@aoij.org](mailto:generalsecretary@aoij.org)

**Fax :** 98 21 896 35 39

**Formule d'appel :** *Dear Mr Mazrooei, / Monsieur,*

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 171/09 (MDE 13/062/2009). Pour plus d'informations : [www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/062/2009/fr](http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/062/2009/fr) et <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/092/2009/fr>.

**AMNESTY  
 INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## CERTAINS JOURNALISTES LIBÉRÉS, BEAUCOUP D'AUTRES TOUJOURS EN PRISON

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Après avoir été maintenu pendant soixante-cinq jours à l'isolement dans la prison d'Evin, Bahman Ahmadi Amoui a été transféré à la fin du mois d'août dans une cellule de la section 209 de cette prison qui mesure 3,5 mètres carrés, qu'il partage avec deux autres détenus. Son avocat n'a pas pu s'entretenir avec lui ni consulter son dossier. Il a fallu attendre le début du mois d'octobre pour que la deuxième chambre du tribunal révolutionnaire reconnaisse qu'il faisait l'objet d'une enquête. Cependant, étant donné que cette enquête n'était pas encore achevée, elle n'a pas permis à son avocat de voir son dossier. Bahman Ahmadi Amoui a été autorisé à recevoir trois visites de ses proches.

Les personnes détenues dans la section 209 de la prison d'Evin ne sont autorisées à sortir prendre l'air que trois fois par semaine, pendant vingt minutes au maximum. Leur accès aux toilettes et aux douches est limité : elles ne peuvent utiliser les toilettes que quatre fois par jour, à heure fixe. Par conséquent, beaucoup contractent des infections au niveau des reins ou de la vessie. L'accès aux soins médicaux est également restreint et parfois même refusé, vraisemblablement dans le but d'accroître la pression exercée sur les détenus.

Au cours des jours qui ont suivi l'annonce, le 13 juin, de la victoire du président sortant Mahmoud Ahmadinejad à l'élection présidentielle, des centaines de milliers d'Iraniens ont pris part à des manifestations massives et généralement pacifiques dans tout le pays afin de contester l'issue du scrutin. Les autorités ont rapidement restreint les libertés d'expression, d'association et de réunion ; les télécommunications et l'accès à Internet ont été fréquemment interrompus. Elles ont interdit aux journaux iraniens de publier des informations sur les troubles affectant l'ensemble du territoire. Les journalistes étrangers n'ont plus été autorisés à circuler dans la rue, leurs visas n'ont pas été renouvelés et certains ont été arrêtés ou expulsés d'Iran. Amnesty International croit savoir qu'une vingtaine de journalistes arrêtés depuis l'élection présidentielle controversée du 12 juin sont toujours détenus ou emprisonnés.

En réaction aux manifestations massives, les forces de sécurité – notamment les *bassidji* (miliciens volontaires) – ont été largement déployées. Environ 4 000 personnes ont été arrêtées dans les trois ou quatre semaines qui ont suivi l'élection, parmi lesquelles des personnalités politiques de premier plan proches soit d'un des deux autres candidats, Mir Hossein Moussavi ou Mehdi Karroubi, soit de l'ancien président Khatami, qui soutenait la campagne de Mir Hossein Moussavi. Certains défenseurs des droits humains, ainsi que des journalistes, ont aussi été arrêtés. Ils n'ont pas pu consulter d'avocat mais ils ont reçu, pour la plupart, la visite de membres de leur famille. D'autres personnes sont encore arrêtées sporadiquement, notamment des étudiants qui ont continué de manifester sur les campus depuis la rentrée universitaire, en septembre.

Les forces de sécurité ont eu recours à une force excessive, tuant des dizaines de manifestants et en blessant des centaines d'autres. Certains sont morts des suites de leurs blessures. D'autres encore ont été blessés ou sont morts en raison d'actes de torture infligés pendant leur détention.

Les procès collectifs de centaines de personnes qui ont débuté le 4 août, notamment le dernier en date qui s'est tenu le 25 août, étaient totalement iniques. Des détenus ont passé des « aveux » relatifs à des accusations formulées en termes imprécis au sujet de faits qui ne sont souvent pas des infractions pénales prévues par la loi. Ces « aveux » – obtenus, semble-t-il, sous la contrainte – ont été déclarés recevables par le tribunal. Certaines personnes jugées ont été filmées formulant ce type d'« aveux », et ces séquences ont été diffusées à la télévision avant leur procès. Au moins quatre prévenus ont été condamnés à mort, et d'autres pourraient encourir une telle peine. Plusieurs dizaines auraient été condamnés à des peines d'emprisonnement, dont au moins une de quinze ans.

Des responsables iraniens ont confirmé que certaines des personnes arrêtées à la suite des manifestations qui ont suivi l'élection avaient été torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements et que ces violations s'étaient déroulées dans un centre de détention au moins, celui de Kahrizak, à la périphérie de Téhéran, fermé depuis sur ordre du guide suprême, l'ayatollah Khamenei. Douze responsables de la police et un juge, impliqués dans le transfèrement des détenus à Kahrizak, risqueraient d'être jugés pour leur rôle dans ces violations. Le 9 septembre, Farhad Tajarri, un membre du Comité parlementaire spécial pour le réexamen des arrestations effectuées après les élections, a déclaré à l'agence de presse *Fars* qu'une « audience du tribunal consacrée aux violations de la loi commises dans l'affaire de Kahrizak se tiend[ra]it dans un avenir proche ».

Le 7 septembre, des membres des forces de sécurité iraniennes ont fermé les locaux du comité cofondé par Mehdi Karroubi et Mir Hossein Moussavi. Elles ont saisi les témoignages recueillis par ce comité au sujet des violences dont ont été victimes des manifestants et des détenus lors des rassemblements qui ont suivi l'élection présidentielle. Amnesty International craint que, à la suite de cette saisie, les personnes qui ont apporté leur témoignage ne subissent des représailles de la part des forces de sécurité (voir <http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/iranian-rape-and-torture-victims-renewed-risk-20090910>).

Action complémentaire sur l'AU 171/09, MDE 13/115/2009, 30 octobre 2009

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

